

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL272

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 10, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« de révéler ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.